

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2023



Conseil d'administration	2
Les temps forts de l'Assemblée générale	3
Questions des actionnaires	6
Résultats du vote des résolutions	7

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A., s'est tenue le mercredi 17 mai 2023, à La Maison de la Mutualité, à PARIS (75005), 24 rue Saint-Victor, sous la Présidence de M. **Dominique LEFEBVRE**, Président du Conseil d'administration.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs **Raphaël APPERT**, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire, et **Didier DURIEUX**, au titre de la représentation des fonds communs d'épargne salariale, deuxième actionnaire, lui-même Président du FCPE CA SA Actions. Le bureau a désigné Mme **Véronique FAUJOUR**, Secrétaire générale de Crédit Agricole S.A., comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée générale s'est déroulée en présence à la tribune du Directeur général, **M. Philippe BRASSAC** et du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge du Pilotage et du Contrôle **M. Jérôme GRIVET**. Les Commissaires aux comptes, **Mme Agnès HUSSHERR** et **M. Olivier DURAND** étaient également présents à la tribune. La société s'était assurée de la présence d'un huissier de justice, **Maître Romain CAMUS**, Commissaire de justice à Montrouge.

Avec un quorum de **79,89%**, l'Assemblée générale, tant dans sa partie ordinaire que dans sa partie extraordinaire, a approuvé les 31 résolutions proposées par le Conseil d'administration avec des scores systématiquement au-dessus de 85% de votes favorables pour chacune d'entre elles.

En revanche, la « Résolution A » déposée par l'actionnaire FCPE CA SA Actions et visant à faire figer par l'Assemblée Générale à 30% (ou 40% pour les plans d'épargne d'entreprise bloqués 10 ans) le niveau de décote appliqué aux augmentations de capital réservées aux salariés, non agréée par le Conseil d'administration, a été rejetée.

Ce sont **16 6335** actionnaires représentant **2 416 358 099** actions et voix qui ont voté pour la partie ordinaire et **16 323** actionnaires représentant **2 416 332 433** actions et voix qui ont voté pour les parties extraordinaires. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 6.

La retransmission de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com, rubriques « Investisseur » et « Actionnaire » - « Assemblées Générales ».

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * **M. Dominique LEFEBVRE**
Président du Conseil d'Administration
Président de la Caisse régionale VAL DE FRANCE
Président de la FNCA
Président de la SAS Rue La Boétie
- * **SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT**
Vice-Président du Conseil d'administration
Directeur général de la Caisse régionale CENTRE EST
Premier Vice-président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole
Vice-président de la SAS Rue La Boétie
- * **Mme Agnès AUDIER**
Administratrice indépendante
- * **M. Olivier AUFFRAY**
Président de la Caisse régionale d'ILLE ET VILAINE
- * **Mme Sonia BONNET BERNARD**
Administratrice indépendante
- * **M. Hugues BRASSEUR**
Directeur général de la Caisse régionale de l'ANJOU ET DU MAINE
- * **M. Pierre CAMBEFORT**
Directeur général de la Caisse régionale du NORD MIDI PYRENEES
- * **Mme Marie-Claire DAVEU**
Administratrice indépendante

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02

- * **M. Jean-Pierre GAILLARD**
Président de la Caisse régionale SUD RHÔNE ALPES
- * **Mme Nicole GOURMELON**
Directrice Générale de la Caisse régionale ATLANTIQUE VENDEE
- * **M. Jean-Paul KERRIEN**
Président de la Caisse régionale du FINISTERE (jusqu'au 30 mars 2023)
- * **Mme Marianne LAIGNEAU**
Administratrice indépendante
- * **M. Christophe LESUR**
Administrateur représentant les salariés actionnaires
- * **M. Pascal LHEUREUX**
Président de la Caisse régionale NORMANDIE-SEINE
- * **Mme Alessia MOSCA**
Administratrice indépendante
- * **Mme Carol SIROU**
Administratrice indépendante
- * **M. Louis TERCINIER**
Président de la Caisse régionale CHARENTE-MARITIME-DEUX-SEVRES
- * **M. Eric VIAL**
Président de la Caisse régionale des SAVOIE

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles - désigné par arrêté ministériel :

- * **Mme Christiane LAMBERT**
Présidente de la FNSEA (jusqu'au 13 avril 2023)

Désignés par les Organisations Syndicales majoritaires :

- * **Mme Catherine UMBRICHT**
Administratrice représentant les Salariés
- * **M. Eric WILSON**
Administrateur représentant les Salariés

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02

Les temps forts de l'Assemblée générale

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale et après avoir salué les participants, le **Président LEFEBVRE** a salué M. Arnaud Bodolec, Président de la Caisse régionale de Centre Loire et M. Xavier Malherbet, Directeur Général, pour leur hospitalité future, l'Assemblée générale 2024 devant se dérouler dans leur territoire.

Après avoir constitué le bureau de l'assemblée, le **Président LEFEBVRE** a proposé de rendre compte de l'activité du Conseil durant l'année 2022 et les premiers mois de 2023, dans un contexte d'enchaînement de chocs géopolitique, écologie et inflationniste. Le Président a rendu hommage aux collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine qui doivent affronter une guerre meurtrière et a laissé la parole à M. Carlos de Cordoue, Directeur général de CA-Ukraine, qui est intervenu en visioconférence depuis Kiev avec son équipe de direction et qui a témoigné de la vie quotidienne sur place, de la solidarité et de la formidable capacité d'adaptation de la population.

Le **Président LEFEBVRE** a souligné que l'action du Conseil nécessite de prendre en compte l'avenir tout en répondant aux défis immédiats, particulièrement dans les années récentes. Il rappelle aussi que l'année 2022 ne saurait être considérée comme une année « business as usual ». Après le soutien à l'économie par les autorités publiques pour traverser la crise sanitaire mondiale, 2022 aura été une année d'accélération des transformations économiques et sociales sous les effets de plusieurs chocs simultanés.

Il s'est félicité des résultats d'un très bon niveau, marqués par la poursuite du développement commercial, la conquête de nouveaux clients, la conclusion de nouveaux partenariats, notamment avec Stellantis ou Banco BPM ainsi que la réalisation d'acquisitions ciblées confortant le leadership des grands métiers du Groupe, comme le rachat de l'Asset Servicing européen de Royal Bank of Canada par CACEIS. Il a également souligné ces bons résultats en dépit du conflit en Ukraine et la gestion prudente adoptée avec la constitution de provisions adéquates.

Il a rappelé l'engagement du Groupe devant les pouvoirs publics à assurer une modération tarifaire pour 2023, tant pour les offres bancaires que d'assurance, témoignant ainsi de l'importance de l'inclusion, garante de la cohésion de toute la société et du développement équilibré du Groupe.

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite présenté l'une des orientations du nouveau PMT arrêté le 21 juin dernier par le Conseil d'administration qui inclut, notamment, les créations de Crédit Agricole Transitions et Energies, structuré autour des activités de conseil, d'ingénierie financière, des solutions et de la production d'énergie, et Crédit Agricole Santé et Territoires qui a vocation à agir à la fois à travers le lancement de plateformes de conseils, mais aussi en se positionnant comme facilitateur des transformations dans le domaine de la santé.

Il a également adressé ses remerciements à Mme Françoise GRI, seule administratrice sortante. Il a rappelé que le Conseil d'administration définit collectivement l'ensemble des orientations collectivement avec la conviction partagée que la responsabilité du Groupe, en tant que premier

financeur privé de l'économie française, s'exerce autant vis-à-vis des parties prenantes actuelles que des générations futures.

Pour sa part, **M. Philippe BRASSAC, Directeur général**, avant de commenter l'exercice écoulé, a exprimé à son tour son soutien aux collaborateurs ukrainiens et leurs familles avec le souhait « *d'une paix au plus vite retrouvée* ».

M. BRASSAC a commencé par rappeler les deux tendances économiques contraires, d'une part la correction des déséquilibres, issus du sauvetage de l'économie pendant la crise Covid, et d'autre part la nécessité d'investir massivement dans les transitions sociétales (énergétique, de santé, agri-agro) et de les rendre plus inclusives.

Plutôt que de commenter les très bons résultats 2022, il a insisté sur le changement radical de paradigme sur les taux, l'inflation et la disponibilité monétaire. Il a ensuite présenté les deux défis qui lui paraissent à la fois, les plus urgents et les plus ambitieux, la transition énergétique et celui, beaucoup moins commenté, de la fin nécessaire du modèle tayloriste.

Il a continué en rappelant les difficultés de certaines banques tout en démontrant la solidité du Groupe Crédit Agricole et de son modèle de banque universelle comme en témoignent les 450 milliards d'euros de coussins de liquidités.

M. BRASSAC a présenté les enseignements à tirer de cette situation, le premier étant de soutenir le système d'encadrement des banques tout en appelant à son extension au plus grand nombre, indistinctement de la taille. Il a prôné ensuite plus de clarté sur l'utilisation des coussins de liquidité, avant de détailler le grand avantage d'une banque universelle.

En dernier lieu, il a rappelé l'action du Crédit Agricole au travers de ses financements, mais aussi de ses investissements pour l'équipement de tous ainsi que les engagements du Groupe en matière de climat, d'égalité homme-femme et de diversité. Il a conclu en rappelant la responsabilité et la capacité de discernement dont doit faire preuve le Crédit Agricole pour continuer à agir avec prudence et audace.

M. Eric CAMPOS, directeur du projet sociétal a ensuite pris la parole pour présenter la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole, reposant sur trois composantes, la contribution à la forte accélération des énergies renouvelables, la sortie progressive des énergies fossiles et l'accompagnement de toute la société dans les transitions.

Rappelant les précédents engagements ambitieux de Crédit Agricole, il a annoncé la publication d'ici fin 2023 des objectifs de décarbonation sur cinq secteurs supplémentaires (l'immobilier résidentiel, l'agriculture, l'acier, l'aviation et le maritime), couvrant ainsi 60 % des encours et 75 % des secteurs les plus émissifs au niveau mondial.

M. Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint en charge du Pilotage et du Contrôle, a présenté les résultats de l'année 2022 et du premier trimestre de 2023 en soulignant la solidité financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

Il a rappelé les résultats de très haut niveau de l'exercice 2022 ainsi que l'achèvement du plan à moyen terme avec l'atteinte de l'objectif d'un résultat supérieur à 5 milliards pour 2022 et d'un retour sur fonds propres tangibles au-delà de 11 %.

M. GRIVET a ensuite souligné que le coefficient d'exploitation de Crédit Agricole S.A. s'est inscrit non seulement en dessous de la cible de 60 %, mais également en baisse prononcée sur les cinq dernières années, ainsi que très significativement inférieur à celui de l'échantillon de pairs européens.

C'est dans ce contexte qu'est proposé le paiement d'un dividende de 1,05€ par action au titre de l'exercice 2022, dont 0,85 euro au titre de la politique de distribution de 50% du résultat et 0,20 euro au titre du rattrapage du dividende 2019 qui n'avait pas pu être versé en 2020 en raison des recommandations de la Banque Centrale Européenne.

Un film sur la rémunération des mandataires sociaux a été projeté, avant que les Commissaires aux comptes présentent leurs rapports.

Mme Agnès HUSSHERR, signataire pour le cabinet PwC, a confirmé que les Commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes annuels et consolidés de Crédit Agricole SA. Elle a précisé que leurs rapports, figurant dans le document d'enregistrement universel, présentent les points clés de l'audit, la nature des travaux réalisés concernant les comptes annuels et les vérifications légales qui leur incombent.

M. Olivier DURAND, signataire pour le cabinet EY, a pour sa part, poursuivi avec leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Avant l'ouverture du débat, il a été projeté un film illustrant le modèle de gouvernance et présentant l'administratrice dont la nomination est soumise au vote des actionnaires.

Débat avec les actionnaires

➤ Questions écrites adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions écrites posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale relevant de l'article L.225-108 du Code de commerce a été présentée par **Mme Véronique FAUJOUR**. Elle a annoncé que les réponses du Conseil d'administration avait été mises en ligne la veille. Ces questions portaient, notamment, sur les sujets suivants :

- la stratégie environnementale et les réductions des émissions ;
- l'éthique, le social, la gouvernance et la transparence fiscale, les pratiques de lobbying et le ratio d'équité ;
- PACIFICA et plus particulièrement la sinistralité et le suivi des contrats d'assurance depuis 2015 par année et par typologie ;
- les rachats d'actions de la Société ;
- la fin des soutiens à l'expansion du gaz de schiste, la sortie de la production d'électricité à partir de gaz fossile, la fin du soutien à l'expansion du gaz au Mozambique ;

- le soutien aux énergies fossiles, la trajectoire de décarbonation, le soutien aux énergies renouvelable et la stratégie climatique de la Société.

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions, écrites ou directes, a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la Société, www.credit-agricole.com - rubrique « investisseur et actionnaire - Assemblées Générales ».

➤ Questions orales

Les questions orales se sont réparties en quatorze questions posées en salle et six questions posées via une plateforme sur laquelle les intervenants devaient certifier sur l'honneur leur qualité d'actionnaire. Elles ont principalement porté sur les sujets suivants :

- La rémunération des salariés ainsi que le montant de la décote de l'augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que la rémunération des dirigeants,
- Les risques cyber et le crypto-euro,
- Les carburants alternatifs,
- L'environnement (le projet EACOP et Total ainsi que le Verde Island Passage et Shell) et La trajectoire de durabilité de Crédit Agricole S.A
- Les risques liés à l'Ukraine et la Russie,
- L'évolution du nombre d'agences bancaires dans les territoires, et les évolutions dans l'accompagnement des besoins clients,
- Les programmes de rachat d'actions à venir, le montant du dividende, une théorique décote du titre Crédit Agricole S.A. et l'actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A.,
- La nomination de deux Directeurs généraux délégués supplémentaires,
- Les partenariats avec Worldline et Stellantis ainsi que la hausse des taux et ses impacts pour Crédit Agricole.

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite annoncé le quorum définitif avant de passer la parole à **Mme FAUJOUR** pour la lecture des résolutions et les résultats des votes des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire.

* * *

Résultats du vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022 ;	99,87%	0,13%	<0,00 %

2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022 ;	99,55%	0,45%	<0,00 %
3.	Affectation du résultat de l'exercice 2022, fixation et mise en paiement du dividende ;	99,88%	0,12%	<0,00 %
4.	Approbation de la convention de répartition finale, entre la Société et CACIB, de l'indemnité forfaitaire versée dans le cadre de la transaction mettant fin à l'action de groupe intentée devant le tribunal fédéral de New-York contre la Société et CACIB en raison de leurs contributions au taux interbancaire Euribor, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;	99,98%	0,02%	<0,00 %
5.	Approbation de l'avenant à la convention de cession de fonds de commerce conclue le 20 décembre 2017 entre la Société et CACIB relative au transfert de l'activité de la Direction des Services Bancaires de la Société vers CACIB ;	99,98%	0,02%	<0,00 %
6.	Nomination de Mme Carol SIROU, en remplacement de Mme Françoise GRI, administratrice ;	99,96%	0,04%	<0,00 %
7.	Renouvellement du mandat de Mme Agnès AUDIER, administratrice ;	96,08%	3,92%	<0,00 %
8.	Renouvellement du mandat de Mme Sonia BONNET-BERNARD, administratrice ;	99,27%	0,73%	<0,00 %
9.	Renouvellement du mandat de Mme Marie-Claire DAVEU, administratrice ;	93,14%	6,86%	<0,00 %
10.	Renouvellement du mandat de Mme Alessia MOSCA, administratrice ;	98,38%	1,62%	<0,00 %
11.	Renouvellement du mandat de M. Hugues BRASSEUR, administrateur ;	89,24%	10,76%	<0,00 %
12.	Renouvellement du mandat de M. Pascal LHEUREUX, administrateur ;	85,92%	14,08%	<0,00 %
13.	Renouvellement du mandat de M. Eric VIAL, administrateur ;	89,54%	10,46%	<0,00 %
14.	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ;	99,40%	0,60%	<0,00 %

15.	Approbation de la politique de rémunération du Directeur général ;	96,28%	3,72%	<0,00 %
16.	Approbation de la politique de rémunération de M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué ;	88,41%	11,59%	<0,00 %
17.	Approbation de la politique de rémunération de M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué ;	96,31%	3,69%	<0,00 %
18.	Approbation de la politique de rémunération de M. Olivier GAVALDA, Directeur général délégué ;	96,31%	3,69%	<0,00 %
19.	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs ;	99,89%	0,11%	<0,00 %
20.	Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration ;	99,33%	0,67%	<0,00 %
21.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe BRASSAC, Directeur général ;	96,71%	3,29%	<0,00 %
22.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué ;	96,71%	3,29%	<0,00 %
23.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué ;	96,70%	3,30%	<0,00 %
24.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au	96,70%	3,30%	<0,00 %

titre du même exercice à M. Olivier GAVALDA, Directeur général délégué ;				
25.	Approbation du rapport sur les rémunérations ;	99,73%	0,27%	<0,00 %
26.	Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées, durant l'exercice écoulé, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe, visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier ;	99,92%	0,08%	<0,00 %
27.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter les actions de la Société ;	99,75%	0,25%	<0,00 %

Assemblée Générale Extraordinaire		% Pour	% Contre	% Abstention
28.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés des sociétés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;	99,42%	0,58%	<0,00 %
29.	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, réservée à une catégorie de bénéficiaires, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié ;	99,55%	0,45%	<0,00 %
30.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des	98,18%	1,82%	<0,00 %

mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux ;				
31.	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.	99,99%	0,01%	<0,00 %
A	Application, dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés au sein du Groupe Crédit Agricole, d'une décote de 30%.	5,25%	94,75%	<0,00 %